Gens du voyage ou minorités ethniques non sédentarisées?

29/12/2008 à 17h53

Intervention de Marie-Christine Arnautu au Conseil Régional d'Île-de-France :

Vous vous obstinez sur l'action « gens du voyage » malgré son échec. Nous nous obstinerons donc à vous faire les mêmes remarques, la première d'entre elles étant que ce que « vous » appelez gens du voyage n'en sont nullement. Ils n'ont rien à voir par exemple avec les Tziganes ou les Gitans qui se rendent au Pèlerinage des Saintes Maries de la Mer au mois de mai.

Et preuve en est, ce rapport du capitaine de gendarmerie, M. MARRO, et qui a publié une étude que je vous recommande sur la délinquance itinérante en France en provenance des pays de l'est.

*Je vous le cite : « **les délinquants itinérants sont issus soit des banlieues à risque, soit des minorités ethniques non sédentarisées plus communément appelées gens du voyages … ».***
Car il va falloir vous y habituer, c'est bien ainsi qu'il va falloir les appeler : les MENS.

*Je reprends donc ce rapport : « **ces MENS sont impliqués dans tous les domaines de la criminalité itinérante et agissent en commandos. Ils utilisent des véhicules volés, de grosses cylindrées et se montrent souvent violents.** L'ouverture des frontières, la libre circulation des personnes et l'immigration clandestine ont généré un afflux d'étrangers en provenance des pays de l'Est. Pour échapper à l'expulsion, ces délinquants déclinent de fausses identités et font des demandes de statut de réfugié politique ou d'asile territoriale…etc …etc…*

Alors Mme BAVAY, vos gens du voyages pour lesquels vous sollicitez une fois de plus, une ponction sur les impôts de nos compatriotes, ne sont pas pour la plupart, des guitaristes émouvants ou de beaux violonistes qui parcourent les routes dans leurs roulotte ….non…malheureusement ce sont pour la grande majorité des clandestins et de surplus délinquants.

Source